

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à un stage du VMBALLET est validée à réception :

- des documents administratifs dûment complétés et signés
- des pièces justificatives demandées
- du règlement correspondant, d'un montant de 400 €.

La réception de ces éléments permet de réserver la place du participant au stage choisi.

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur et des Conditions Générales de Vente applicables aux stages organisés par le VMBALLET.

DOCUMENTS À FOURNIR

Documents administratifs à compléter et signer

- Fiche d'inscription administrative
- Autorisation de droit à l'image
- Règlement intérieur
- Autorisation de sortie (*mineurs uniquement*)
- Conditions Générales de Vente



Pièces justificatives à joindre au dossier

- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse



FICHE ADMINISTRATIVE

Stage de rentrée 2026 : du 24 au 28 août

NOM.....
PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE..... NATIONALITÉ.....

ADRESSE.....

CODE POSTALVILLE.....

TÉLÉPHONE PORTABLE

ADRESSE MÉL

JE PASSE L'AUDITION PENDANT LE STAGE (case à cocher)

POUR LES MAJEURS,

REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM.....PRÉNOM

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE

TÉLÉPHONE.....ADRESSE MÉL

POUR LES MINEURS, *coordonnées des deux parents obligatoires*

REPRÉSENTANT LÉGAL (1) :

NOM.....PRÉNOM

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE

TÉLÉPHONE.....ADRESSE MÉL

REPRÉSENTANT LÉGAL (2) :

NOM.....PRÉNOM

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE

TÉLÉPHONE.....ADRESSE MÉL

INFORMATIONS MEDICALES

Pathologies connues (allergies, asthme, etc.) :

.....

Blessures au cours des deux dernières années

Si oui, préciser :

.....

Traitement ou suivi médical en cours

Si oui, préciser :

.....

PRISE EN CHARGE MÉDICALE EN CAS D'URGENCE

Autorisation parentale

Nous, soussignés, père, mère ou responsable légal de (*Nom et prénom de l'enfant*) :

.....

Autorisons, en cas d'urgence et sous réserve d'en être informés dans les meilleurs délais, le VMBALLET à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de notre enfant, notamment :

- Son transfert vers un établissement hospitalier par les services d'urgences (Pompiers, SAMU)
- Toute hospitalisation jugée nécessaire
- Toute intervention médicale ou chirurgicale, y compris sous anesthésie

Cette autorisation est valable pour toute la durée du stage.

Fait à :

Le : ___ / ___ / _____

Signature(s) du/des responsable(s) légal(aux) :



MODALITÉS DE PAIEMENT

Le stage de rentrée du VMBALLET a un **coût de 400 €**.

Mode de règlement du stage (à cocher)

- Virement bancaire
- Chèque (à l'ordre de VMBALLET)

Merci d'indiquer le nom du stagiaire au dos de chaque chèque.

Coordonnées bancaires

IBAN : FR76 1027 8022 0300 0212 4840 193
BIC : CMCIFR2A

Engagement du responsable légal

Je soussigné(e), responsable légal du stagiaire ou stagiaire majeur, reconnais avoir pris connaissance des modalités de paiement et confirme le choix de l'option cochée ci-dessus.

Date : ___ / ___ / _____

Signature(s) :



AUTORISATION DE SORTIE

Stage de rentrée 2026 : du 24 au 28 août

Stagiaire mineur

Je soussigné(e),

Nom et prénom du responsable légal :

Responsable légal de :

Nom et prénom de l'enfant :

Cochez la case correspondante :

Autorise mon enfant à quitter seul les locaux de VMBALLET à la fin de ses heures de cours.

Autorise mon enfant à quitter seul les locaux de VMBALLET entre deux cours.

N'autorise pas mon enfant à quitter seul les locaux de VMBALLET.

Dans ce cas, la personne autorisée à récupérer l'enfant est :

Nom et prénom :

Téléphone :

Je reconnais avoir été informé(e) que la responsabilité de VMBALLET est limitée aux horaires de stage pendant lesquels l'enfant mineur est placé sous sa surveillance. En dehors de ces horaires, VMBALLET décline toute responsabilité.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du stage, sauf demande écrite contraire.

Fait leà

Signature du responsable légal précédée de la mention « Lu et approuvé »

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Stage de rentrée 2026 : du 24 au 28 août

Dans le cadre de ses activités pédagogiques, artistiques et de communication, le VMBALLET est amené à réaliser des photographies, vidéos et enregistrements audio des stagiaires (cours, répétitions, spectacles, événements, etc.).

Ces supports peuvent être utilisés sur différents supports de communication, notamment :

- Site internet
- Réseaux sociaux
- Supports de communication (affiches, brochures, vidéos)
- Reportages ou publications journalistiques

CADRE JURIDIQUE

Conformément aux dispositions du Code civil (article 9) relatives au respect de la vie privée et du Code de la propriété intellectuelle, la présente autorisation porte sur la fixation et l'utilisation de l'image, de la voix et, le cas échéant, du nom du stagiaire dans le cadre des activités du VMBALLET.

Les enregistrements sont réalisés sous l'autorité du VMBALLET, dans le cadre des cours, répétitions, spectacles ou toute manifestation publique ou privée liée à son activité.

DROITS D'UTILISATION

Le VMBALLET dispose des droits d'exploitation des images et enregistrements réalisés, dans le cadre exclusif de ses activités pédagogiques, artistiques et de communication.

Ces supports demeurent la propriété du VMBALLET.

Le VMBALLET s'engage à :

- Ne pas céder ces contenus à des tiers sans accord préalable
- Ne pas en faire un usage illicite ou préjudiciable
- Respecter la dignité, la réputation et la vie privée du danseur



DURÉE

Les images et enregistrements pourront être conservés et utilisés pour une durée indéterminée, notamment à des fins d'archives et de valorisation du travail artistique du VMBALLET, y compris après la fin de la formation.

CONDITIONS

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et ne donne lieu à aucune rémunération, présente ou future.

Elle constitue une condition nécessaire à la participation au stage.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e),

Représentant légal du stagiaire mineur

Nom et prénom :

Stagiaire majeur

Nom et prénom:

reconnais avoir pris connaissance de la présente autorisation et en accepter l'ensemble des termes.

Fait à :

Le : ___ / ___ / _____

Signature :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

REGLEMENT INTERIEUR

Stage de rentrée 2026 : du 24 au 28 août

1. PARTICIPATION AUX STAGES

1.1 Assiduité

Les participants s'engagent à suivre l'ensemble des cours et activités prévus dans le cadre du stage.

1.2 Comportement

Les participants s'engagent à :

- respecter les horaires
- adopter une attitude respectueuse envers les enseignants, les intervenants et les autres participants
- suivre les consignes pédagogiques et de sécurité

En cas de comportement inapproprié, l'équipe pédagogique pourra demander l'exclusion temporaire ou définitive du participant, sans remboursement.

1.3 Participants mineurs

Les participants mineurs ne peuvent quitter seuls les locaux qu'avec l'autorisation écrite de leur représentant légal.

À défaut, ils devront être récupérés par la personne expressément désignée lors de l'inscription.

2. ABSENCES ET INTERRUPTIONS

Toute absence, interruption ou abandon du stage, pour quelque motif que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement, sauf dispositions particulières prévues dans les Conditions Générales de Vente.

3. UTILISATION DES LOCAUX

3.1 Responsabilité

Le VMBALLET décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels.

3.2 Respect des lieux

Il est interdit de:

- toucher les miroirs
- manger dans les studios de danse
- fumer ou vapoter dans les locaux
- consommer des chewing-gums ou bonbons pendant les cours

3.3 Dégradations

Toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux sera facturée au participant majeur ou au représentant légal du participant mineur.

3.4 Utilisation des espaces

Toute utilisation des salles ou du matériel en dehors des horaires prévus doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Direction.

3.5 Propreté

Les participants sont tenus de laisser les vestiaires, les studios et les espaces communs dans un état de propreté satisfaisant.

4. TENUE

Les participants doivent porter une tenue adaptée à la pratique de la danse ainsi que le matériel nécessaire au bon déroulement des cours.

5. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Chaque participant atteste être apte à la pratique de la danse et s'engage à signaler toute contre-indication médicale, blessure ou traitement susceptible d'avoir une incidence sur sa participation au stage

6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à un stage du VMBALLET implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur ainsi que des Conditions Générales de Vente applicables.

Fait à :Le : / /

Signature du stagiaire (et du responsable légal si mineur)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Stages Ponctuels

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités d'inscription et de participation aux stages ponctuels de danse organisés par le VMBALLET.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV ainsi que du règlement intérieur des stages.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION

L'inscription est considérée comme définitive à réception :

- du bulletin d'inscription dûment complété et signé
- des documents demandés
- du règlement intégral du stage

Le VMBALLET se réserve le droit de refuser toute inscription incomplète.

ARTICLE 3 – TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs des stages sont indiqués en euros.

Le règlement peut être effectué par :

- chèque
- virement bancaire
- espèces (sur demande)

Le paiement intégral doit être reçu avant le début du stage.

ARTICLE 4 – ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

4.1 Annulation plus de 15 jours avant le début du stage

Les sommes versées sont remboursées intégralement.

4.2 Annulation entre 15 jours et 7 jours avant le début du stage

50 % du montant du stage reste acquis au VMBALLET.

4.3 Annulation moins de 7 jours avant le début du stage ou absence

Aucun remboursement ne sera effectué.

4.4 Cas de force majeure

En cas de maladie ou d'événement grave dûment justifié (certificat médical ou justificatif), le VMBALLET pourra, à sa discrétion, proposer un remboursement partiel ou un avoir.

ARTICLE 5 – ANNULATION PAR LE VMBALLET

Le VMBALLET se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage en cas de :

- nombre insuffisant de participants
- indisponibilité d'un intervenant
- force majeure

Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées. Aucun autre dédommagement ne pourra être réclamé

ARTICLE 6 – ABSENCE OU INTERRUPTION

Toute absence, arrivée tardive, départ anticipé ou interruption du stage ne donne lieu à aucun remboursement, sauf cas prévus à l'article 4.4.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

Chaque participant reste responsable de ses effets personnels.

Le VMBALLET décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels dans les locaux.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

Le participant atteste être couvert par une assurance responsabilité civile en cours de validité.

ARTICLE 9 – APTITUDE PHYSIQUE

Le participant déclare être médicalement apte à la pratique de la danse et s'engage à signaler toute contre-indication, blessure ou traitement susceptible d'avoir une incidence sur sa participation.

ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE

L'utilisation éventuelle de l'image du participant est régie par l'autorisation spécifique signée dans le dossier d'inscription.

ARTICLE 11 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative et pédagogique des stages.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Pour toute demande : contactvmballet@gmail.com

ARTICLE 12 – LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social du VMBALLET.

Fait à :

Le : / /

*Signature du participant
(ou du représentant légal pour les mineurs)*

Précédée de la mention « Lu et approuvé »



INSCRIPTION STAGE

Stage de Rentrée

SAISON 2026-2027



Email:

contactvmballet@gmail.com



Adresse:

**78 chemin Lanusse
31200 TOULOUSE**



Direction artistique

Vinciane GHYSSENS & Matthew MADSEN



Gestion administrative et financière

Emilie MOREAU & Christiane SOLER

